



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

-
REPUBLIQUE FRANCAISE

-
Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

**OBJET : Recrutements d'animateurs et d'animateurs stagiaires en contrat
d'engagement éducatif pour l'Accueil Collectif de Mineurs Morelon**

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu les articles L. 432-1 et suivants et D. 732-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et de la
Famille (CASF) ;

Vu le décret n°2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos
compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif ;

Considérant qu'il y a lieu de recruter du personnel pour assurer le fonctionnement de l'accueil de
loisirs des mineurs pendant les périodes de vacances scolaires, puisque cet accueil a été repris en
régie depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement
éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à
un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type
d'activités ;

Accusé de réception en préfecture 004-210400941-20180405-DEL-2018-015-DE Date de télétransmission : 12/04/2018 Date de réception préfecture : 12/04/2018

Le rapporteur propose à l'assemblée le recrutement d'une partie des personnels dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif (CEE).

Le CEE est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs, créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activités. Ces contrats sont de droit privé et font l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Deux conditions doivent être remplies pour permettre le recours aux CEE :

- Le caractère non permanent de l'emploi : la durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs ;
- Le recrutement en vue d'assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif : la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées (par exemple BAFA ou BAFD).

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE le recrutement d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs « Morelon »,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail dès lors que les besoins du service l'exigeront,

NOTE ces emplois d'une rémunération journalière égale à :

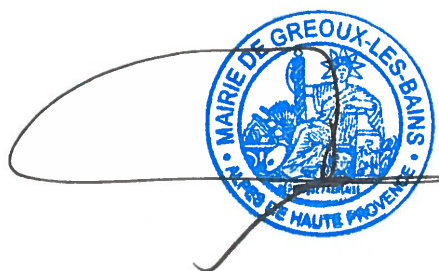
- 66,66 € bruts par jour pour les animateurs titulaires du BAFA ou du BAFD,
- 33,33 € bruts par jour pour les animateurs stagiaires BAFA ou du BAFD,

PRECISE que les crédits seront prévus et inscrits au chapitre 64 du budget des exercices correspondants.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire



Paul Audan